

Image not found or type unknown



Vice caché pour une dysplasie du coude d'un chiot

Par **Volga**, le **31/01/2016** à **14:32**

Bonjour,

J'aimerais avoir un avis sur ce cas.

Je suis un éleveur non professionnel (je ne fais qu'une portée tous les 2/3 ans).

J'ai vendu récemment un chiot LOF qui s'est avéré atteint d'une dysplasie du coude constatée par nos vétérinaires respectifs.

L'acheteur nous a rendu le chiot et nous réclame la totalité du prix d'achat.

Lors de la vente, nous avons contracté en "garantie" que nous nous engageons à restituer une partie du chiot (nous sommes même allés au-delà du prix).

L'acquéreur souhaite maintenant que nous lui restituions la totalité du prix.

Qu'en pensez vous?

Merci de votre aide